

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Déclaration du groupe des entreprises

S'il fallait qualifier l'avis de ce jour, il serait celui d'un sujet stratégique examiné avec pertinence et compétence, mais aussi celui des occasions manquées :

- Un sujet ô combien stratégique pour les agriculteurs, qui aurait mérité une plus grande prise en compte de leurs avis - à tout le moins un binôme de co-rapporteurs avec un agriculteur nous paraissait souhaitable.
- Un sujet d'une rare technicité qui, malgré les efforts de compréhension des uns et des autres, a amené bon nombre de membres de la section à se sentir exclus du débat.
- Un dialogue tendu s'est instauré au fur et à mesure des échanges et on s'est heurté, *in fine*, à des murs d'incompréhension de part et d'autre - une recherche de consensus, marque de fabrique du Conseil - aurait été la bienvenue dans nos réflexions.

Enfin, des auditions qui ont duré cinq mois, suivies d'à peine cinq semaines d'échanges sur les écrits et notamment les préconisations ; les travaux de la section auraient mérité une autre programmation.

Alors, que retenir de cet avis sur le fond ?

La rapporteure a pointé des éléments essentiels pour l'avenir et la préservation de cette ressource essentielle qu'est l'eau, et que notre groupe partage, on en citera deux :

- L'agriculture a vocation à respecter l'équilibre des écosystèmes pour pouvoir s'inscrire dans la durée et demeurer productive sur le long terme.
- Il est nécessaire de réduire les sources de pollutions principales en renforçant le lien entre les besoins raisonnés des consommateurs, les systèmes de production et services écologiques, et en favorisant les transferts d'expériences entre exploitations pratiquant une agriculture productive et à « écologie positive ».

Par contre, le groupe des entreprises ne partage pas certains moyens pour y parvenir.

En effet, l'accroissement de la redevance sur les produits phytosanitaires ou sur les engrais minéraux azotés et les nouvelles règles contraignantes dans un contexte économique difficile conduiront à une distorsion de concurrence qui ne pourra que pénaliser les agriculteurs français.

Plus singulièrement, le secteur phytosanitaire est impacté par cet avis qui oppose souvent protection de l'eau et modèle agricole compétitif. Il ne s'agit pas d'imposer l'agriculture biologique ou l'agriculture à bas intrants comme le seul système capable de répondre à la réduction des risques de pollution, mais de trouver des solutions équilibrées.

La rapporteure, spécialiste et juriste de l'eau, a fait un avis pertinent sur de nombreux points. Mais il faudrait être prospectif et réaliste et trouver les voies pour soutenir une profession agricole qui œuvre chaque jour sur le terrain pour servir le marché français et contribue ainsi par son action à l'exportation à redresser la balance commerciale de la France, mais aussi les moyens pour préserver cette ressource vitale qu'est l'eau.

En conséquence, le groupe des entreprises s'est abstenu lors du vote.